



VILLE DE CAP-CHAT

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat pour l'exercice financier 2023.

Le calendrier a été établi tel que décrit au tableau ci-dessous. Les séances se tiendront à l'heure et au local habituel, soit à 20h00, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy sise au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Lundi, 09 janvier	Lundi, 03 juillet
Lundi, 06 février	Lundi, 07 août
Lundi, 06 mars	Mardi, 05 septembre
Lundi, 03 avril	Lundi, 02 octobre
Lundi, 1^{er} mai	Lundi, 06 novembre
Lundi, 05 juin	Lundi, 04 décembre

Conformément à la Loi, si un changement est apporté au calendrier des séances, un avis public en ce sens sera donné à la population indiquant le jour, l'heure et l'endroit de ladite séance.

Cap-Chat, le 6 décembre 2022

Yves Roy
Directeur général et greffier

YR/ml